



Plainte contre abandon de famille

Par **Pierra**, le **07/10/2020** à **13:53**

Bonjour,rnrnMon ex compagnon n'a jamais payé la pension alimentaire du petit depuis 3 ans et il ne le vois plus.rnDois-je porter plainte contre lui pour abandon de famille et non paiement de la pension alimentaire pour mon dossier au jaf (demande d'autorité parentale exclusive) ?rnrnJ'ai sa dernière adresse connue mais il n'y habite plus, il y a ses locataires qui prennent son courrier et qui l'avertisse du courrier.rnrnSi je porte plainte, il sera convoqué par la gendarmerie de la ville où il réside. Si il ne s'y rend pas, que va t'il se passer ? rnSaura-t'il que c'est pour mon affaire ?rnEst-ce que je serai au courant de quelque chose pour que mon affaire avance (que j'ai des preuves pour mon dossier).rnrnMerci, je suis perdue.

Par **nihilscio**, le **07/10/2020** à **18:57**

Bonjour,rnrnVous avez plusieurs possibilités d'agir. Elles sont présentées ici :
<https://www.legavox.fr/blog/reins-didier/pension-alimentaire-montant-recouvrement-29035.htm>